
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.03PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 435'000.- pour le
renouvellement de la signalisation routière et piétonne conformément
au Programme de signalisation régionale**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission a siégé le 10 février 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Patricia VALCESCHINI, Jean-François CAND, Nicolas DURUSSEL, Jacques LEVAILLANT, Pierre-André MICHOD, Younes SEGHROUCHNI, Julien WICKI, et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Municipal, Mme Ophélia DYSLI-JEANNERET, Cheffe du Service des sports et de l'activité physique, Mme Vesna STANKOVIC, Déléguée à la mobilité, M. Sébastien LASSUEUR, Responsable développement économique-touristique à l'ADNV et M. Jean-Claude BLANC, société Signaxis Sàrl. Nous les remercions pour la présentation du projet et les réponses apportées aux questions de la Commission.

Introduction :

Il y a une quinzaine d'année, un concours d'idées concernant la signalisation avait été lancé ; le lauréat n'a jamais été mandaté, faute de financement. Actuellement, la réalisation d'un nouveau projet de signalisation régional s'inscrit dans la continuité du projet de signalisation touristique mené à l'échelle cantonale. Afin de mettre sur pied ce programme régional, l'ADNV a confié une étude au bureau Signaxis Sàrl. Sept destinations pilotes ont été identifiées dans le Nord vaudois, dont Yverdon-les-Bains.

Ce préavis concerne la mise en œuvre, pour Yverdon-les-Bains, du programme divisé en trois phases :

- renouvellement des panneaux d'accueil à l'entrée du réseau routier de la Ville
- adaptation du guidage routier
- développement d'un concept de signalétique piétonne

La démarche a comme objectifs généraux :

- une harmonisation du graphisme
- un guidage homogène et logique
- une plus grande fluidité du trafic
- une valorisation de l'offre

Analyse :

La commission relève la qualité du rapport final « Schéma directeur- Phase de planification des pôles à signaler » remis avec le préavis.

La commission observe cependant qu'il n'est pas fait mention d'une prise en compte des impératifs concernant des personnes malvoyantes ou à mobilité réduite. A ce stade de l'étude, ce point est semble-t-il prématuré, mais il en sera tenu compte pour la suite des études. Ce point fait l'objet d'un vœu de la commission.

Comme ce projet de signalétique s'inscrit dans un cadre régional, les communes du Nord vaudois ont été contactées par l'ADNV. Certaines communes (environ 10 %) ne sont pas intéressées pour l'instant, mais une vingtaine de communes, dont l'ensemble des plus grandes, sont d'accord avec ce projet et la synergie qu'il développe.

Le projet global pour le Nord vaudois est porté par l'ADNV, qui gère également les liaisons avec le canton. Des groupes de travail locaux vont être organisés, toujours coordonnés par l'ADNV.

Une logique de la signalétique sera respectée. Pour les routes, il s'agit d'une réglementation imposée, mais pour le reste, le concept régional assurera une continuité, le respect et l'uniformité des pictogrammes, des couleurs, etc. Pas de publicité.

Les besoins et souhaits des différents services de la commune ont été pris en compte.

Un commissaire demande si la signalétique prévue pourrait être étendue ou liée à une application numérique sur smartphone par exemple. C'est une bonne idée, mais cela n'est pas envisagé pour l'instant. Selon l'ADNV, les touristes n'ont pas envie de télécharger des applications et cela coûte cher à développer et à mettre à jour. La Municipalité se dit ouverte à cette idée si l'ADNV envisageait une réflexion à ce sujet.

Finalement, l'objectif de ce projet de renouvellement de la signalisation routière et piétonne est d'atteindre une meilleure mise en valeur des sites prioritaires et touristiques de la région en général et de la Commune en particulier. A titre d'exemple, la Maison d'Ailleurs n'a pour l'instant jamais bénéficié de panneaux signalétiques routiers dédiés malgré l'importance de l'institution pour le tourisme régional.

Financement :

Les panneaux des entrées de la Ville sont financés à 100 % par le Canton pour un montant de CHF 82'000.-. Ce montant n'est pas comptabilisé dans la demande de crédit de ce préavis, car les factures transiteront directement entre l'ADNV et le SPEI (canton).

(SPEI = Service de la promotion économique et de l'innovation)

Le crédit demandé par le présent préavis est de CHF 435'000.-. Compte tenu d'une participation du canton (SPEI) de CHF 10'000.- (confirmée) et de CHF 55'000.- (attendue), le montant net à charge de la commune sera de CHF 370'000.-. A noter qu'une éventuelle participation de bénéficiaires privés de cette signalétique pourrait diminuer ce montant. Une démarche non contraignante pour obtenir un tel financement privé est souhaitée par une minorité de la commission.

Les montants calculés sont basés sur une estimation pessimiste des panneaux à changer. Dans le détail de la mise en place, des économies seront peut-être réalisables en

fonction de la possibilité de réutilisation de certains mâts, cadres ou panneaux. La Municipalité est encouragée à étudier cette piste, dans la mise en œuvre de la nouvelle signalétique.

A noter que les charges annuelles, indiquées dans le préavis, sont calculées sur la totalité du crédit demandé (CHF 435'000.-).

Délais :

Résumés des délais du projet :

- Printemps 2022 : mise en œuvre des panneaux d'accueil touristique aux entrées du réseau routier de la Ville.
- Printemps 2022 - courant 2024 : mise en place et adaptation du guidage routier de la Ville.
- Dès 2023 : mise en œuvre de la signalétique piétonne.

Vœu :

La commission émet le vœu que la Municipalité, par l'intermédiaire de l'ADNV, intègre dans ses réflexions sur la signalétique piétonne : la prise en compte des impératifs concernant les personnes malvoyantes et à mobilité réduite.

Conclusions :

La commission se réjouit de la mise en place de ce projet de renouvellement de la signalisation routière et piétonne sur la Commune d'Yverdon-les-Bains, conformément au programme de signalisation régionale.

Ce projet permettra une mise en valeur des sites prioritaires et touristiques de la région en général et de la Commune en particulier.

En conclusion et compte tenu du vœu précédemment émis, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis PR22.03PR tels que présentés par la Municipalité.

Philippe Pavid, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 21 février 2022